



Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

7358^e séance

Mardi 13 janvier 2015, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Barros Melet	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Zhao Yong
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique	M. Pressman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Jordanie	M. Hmoud
	Lituanie	M. Baublys
	Malaisie	M. Haniff
	Nigéria	M. Laro
	Nouvelle-Zélande	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Wilson
	Tchad	M. Mangaral
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2014/892)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Côte d'Ivoire

Trente-cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2014/892)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant de la Côte d'Ivoire à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la Côte d'Ivoire et Chef de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire, M^{me} Aïchatou Mindaoudou Souleymane, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/892, qui contient le trente-cinquième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.

À la présente séance, le Conseil entendra d'abord l'exposé que présentera M^{me} Mindaoudou Souleymane. Je ferai ensuite une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Mindaoudou.

M^{me} Mindaoudou (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de m'adresser au Conseil pour présenter le rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) du 12 décembre 2014 (S/2014/892) et rendre compte des derniers faits survenus dans le pays.

Je suis optimiste pour la Côte d'Ivoire. Au cours des six derniers mois, la Côte d'Ivoire a continué de faire des progrès importants sur la voie d'une paix durable et d'un relèvement économique soutenu. L'achèvement de plusieurs projets d'infrastructure importants ainsi que la réinstallation à Abidjan du siège de la Banque africaine de développement et l'organisation réussie de plusieurs manifestations régionales et internationales dans le pays

indiquent que la communauté internationale ne doute pas du relèvement et du potentiel de la Côte d'Ivoire.

Comme il est indiqué dans le rapport dont le Conseil est saisi, le Président Ouattara et son gouvernement ont continué de prendre des mesures pour consolider la cohésion et la réconciliation nationales. Des mesures concrètes ont été prises, y compris la libération sous caution d'environ 300 personnes arrêtées dans le contexte de la crise postélectorale, le déblocage de comptes bancaires, la restitution à leurs propriétaires légitimes de biens fonciers occupés illégalement, et la réintégration dans la fonction publique des personnes associées à l'ancien régime. Un nombre important d'Ivoiriens affiliés à l'ancien régime, y compris d'anciens hauts responsables, sont également rentrés dans le pays. Le dialogue politique avec l'ancien parti au pouvoir, le Front populaire ivoirien, au point mort depuis le 22 mai, a repris le 29 décembre, et a été redynamisé. Le Gouvernement s'est engagé à apporter des réponses concrètes à toutes les préoccupations exprimées par le Front populaire ivoirien.

Une nouvelle Commission électorale indépendante composée de 17 commissaires, dont quatre femmes, a été mise en place le 11 août. La Commission, avec la participation de l'opposition, a entamé ses travaux et avance dans la mise en oeuvre de son mandat. À l'approche de l'élection présidentielle, le positionnement politique et les activités préélectorales ont commencé. À ce jour, huit personnalités de divers horizons de la classe politique ont fait part de leur intention de se présenter à la présidence en octobre prochain.

Avec l'appui des partenaires internationaux, j'ai organisé un forum consultatif au quartier général de l'ONUCI à Abidjan les 18 et 19 décembre 2014 dans le but de renforcer le dialogue entre des acteurs politiques très divers. Ce fut une occasion importante de débattre de manière constructive des moyens d'assurer le bon déroulement de l'élection. Tous les participants, qui représentaient 23 partis politiques et organisations de la société civile différents, ont convenu que certaines mesures s'imposaient pour remédier aux insuffisances de l'élection de 2010. Ces mesures sont notamment la réduction du nombre d'armes aux mains des acteurs non étatiques, le traitement impartial de tous les auteurs présumés de violences durant la période qui a suivi l'élection de 2010, les réparations pour les victimes, le retour des exilés, une justice impartiale, la libération ou le jugement des personnes arrêtées à la suite de la crise postélectorale de 2010 et la mise à jour des listes

électorales. Ce sont des préoccupations importantes auxquelles il faut pleinement répondre.

L'ONUCI continuera de travailler en coopération étroite avec tous les acteurs concernés pour veiller à ce que l'élection se déroule de manière transparente et avec la participation de tous. Nous continuerons également de nous concerter avec les partenaires internationaux afin de fournir un appui coordonné aux travaux de la Commission. La Mission continuera également de travailler en lien étroit avec le Gouvernement afin de veiller à ce que les mesures de sécurité requises soient en place pour garantir la tenue d'élections pacifiques et sûres. ONUCI FM poursuivra également ses efforts de sensibilisation du grand public aux valeurs démocratiques et de promotion de l'éducation pour la paix.

(l'oratrice poursuit en français)

La Commission Dialogue, vérité et réconciliation a achevé son mandat de trois ans et a présenté son rapport final au Président de la République le 16 décembre 2014. Le rapport fournit des détails sur les événements survenus durant la dernière crise, une analyse des causes profondes du conflit, des recommandations en matière de réformes politiques, administratives et institutionnelles ainsi que des propositions pour la réparation en faveur des victimes et le devoir de mémoire. Le rapport est actuellement soumis au Président de la République, qui a par ailleurs dégagé une enveloppe de 20 millions de dollars pour la réparation en faveur des victimes en 2015. Il a également sollicité l'appui des partenaires pour soutenir les efforts du Gouvernement visant à assurer la mise en œuvre de ce processus en temps opportun.

J'ai commencé mon intervention en exprimant mon optimisme pour la Côte d'Ivoire. Cependant, s'il y a lieu de se féliciter, il reste néanmoins des progrès à réaliser dans plusieurs domaines. Nous devons rester vigilants et déterminés pour faire en sorte que les gains difficilement acquis, qui ont permis de faire avancer la stabilité et la prospérité du pays, soient irréversibles.

La lutte contre l'impunité, qui est un facteur essentiel de la réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, progresse lentement. Par ailleurs, il conviendrait d'accentuer les efforts afin de s'assurer que les auteurs d'actes de violation des droits humains, y compris les actes d'abus sexuels, soient poursuivis et jugés, particulièrement lorsque les présumés coupables sont des éléments en uniforme. En ce qui concerne les actes

de violence sexuelle, il me plaît de relever la mise en place, le 21 juillet 2014, du Comité national d'experts sur les violences sexuelles dans les conflits. De surcroît, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire ont pour leur part entrepris une sensibilisation de leurs éléments sur cette importante question. L'ONUCI apporte un appui technique au Comité national d'experts sur les violences sexuelles dans les conflits et continue à encourager les autorités à adopter une politique de tolérance zéro sur les questions de violences sexuelles.

Le 1^{er} décembre 2014, quelque 150 personnes proches de l'ancien Président Laurent Gbagbo, détenues à la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan pour des crimes présumés durant la crise postélectorale, ont entamé une grève de la faim afin de dénoncer leurs conditions de détention ainsi que la durée de cette détention sans qu'aucun jugement ne soit intervenu. Le 25 décembre, je me suis rendue à cette maison d'arrêt pour rencontrer ces détenus, qui ont ensuite accepté de suspendre leur grève de la faim le jour même. J'ai indiqué aux autorités nationales l'impérieuse nécessité d'accélérer les processus de jugement en vue du traitement impartial de la situation de l'ensemble des prévenus pour les crimes, violations et abus des droits de l'homme commis durant la crise postélectorale sans préjudice de leur appartenance politique, ce qui contribuerait également à faire avancer et à renforcer la réconciliation nationale et le dialogue politique. C'est entre autres pour répondre à cette préoccupation que le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition a repris le 29 décembre dernier.

Les manifestations coordonnées organisées par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire à travers le pays illustrent, si besoin en était encore, un des défis qui restent à relever afin de parachever une réforme efficace et intégrée du secteur de la sécurité. Un processus de réforme du secteur de la sécurité exhaustif est essentiel pour que les institutions chargées de la sécurité de la Côte d'Ivoire soient non seulement une force constructive pour assurer la stabilité et la sécurité du pays mais également un instrument pour préserver les avancées démocratiques. Les forces de sécurité doivent répondre aux critères et normes nécessaires en matière de professionnalisme et d'éthique. Cela est crucial pour renforcer la confiance des populations civiles dans leurs institutions chargées de la sécurité. L'ONUCI continuera à accompagner et à encourager le Gouvernement dans la conduite, et jusqu'à leur terme, des réformes nécessaires.

Le processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) avance de manière satisfaisante. Cependant, des efforts sont encore nécessaires avant de déclarer que la mission est accomplie. En effet, comme l'a indiqué l'Autorité du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (ADDR), après juin 2015, date butoir retenue par les autorités ivoiriennes pour la fin du processus DDR, il restera encore un reliquat d'environ 14 000 ex-combattants qui devront être réinsérés et réintégrés. L'ONUCI poursuivra son appui à l'ADDR, en coopération avec les partenaires internationaux, pour assurer la finalisation prompte et efficace du processus de DDR.

Bien que la situation sécuritaire se soit notablement améliorée depuis ma dernière présentation devant le Conseil, les vols à main armée, le banditisme et les autres activités criminelles continuent de constituer un défi sécuritaire à travers le pays. Cependant, je suis ravi de noter que nous avons relevé une légère baisse des conflits intercommunautaires, particulièrement ceux impliquant des éléments indisciplinés des Forces républicaines de Côte d'Ivoire, des ex-combattants et des dozos. Après plus de six mois de calme dans les zones frontalières avec le Libéria, le 10 janvier 2015 deux attaques ont été menées contre des postes de forces de sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Au cours de ces attaques, deux soldats ont perdu la vie et 1600 personnes se sont déplacées des zones attaquées. Les forces de l'ONUCI sont immédiatement intervenues afin de protéger les civils. Elles ont également apporté un appui aux forces nationales de sécurité. Ces attaques révèlent, d'une part, l'importance d'avancer sur le processus politique et, d'autre part, l'importance pour la Côte d'Ivoire de mettre en place une force de sécurité professionnelle apte à protéger sa population.

À ce jour, la Côte d'Ivoire n'a enregistré aucun cas confirmé d'Ebola. Toutefois l'épidémie en Afrique de l'Ouest a affecté le retour des réfugiés et empêché les forces de sécurité ivoiriennes et libériennes de poursuivre les activités conjointes qu'elles ont l'habitude de mener aux frontières. De même, elle a temporairement interrompu la coopération intermissions qui avait cours entre l'ONUCI et la Mission des Nations Unies au Libéria. Je saisis cette opportunité pour saluer le Gouvernement et le secteur privé pour les efforts qu'ils ont déployés, efforts qui ont permis d'apporter, avec l'appui des donateurs et des Nations Unies, une réponse efficace en matière de préparation et de prévention de l'épidémie. Bien que la lutte contre l'épidémie à virus Ebola demeure une priorité, il importe de mettre en

œuvre une stratégie humanitaire pour 2014-2015. En effet, les ressources internes doivent d'avantage être mobilisées pour prendre en charge les besoins humanitaires résiduels, recaser les personnes déplacées du Mont Péko et mettre à jour la Stratégie nationale de réduction des risques naturels.

Comme instruit par la résolution 2162 (2014), la diminution de la force de l'ONUCI a débuté, avec une réduction de 840 membres des contingents à partir du 1^{er} décembre. La force actuelle, de 6300 membres, sera ramenée à 5437 militaires en juin 2015. Suite à une restructuration et à une revue exhaustive des concepts des opérations, la Force et la Police de l'ONUCI sont aujourd'hui beaucoup plus mobiles et beaucoup plus visibles. Elles sont beaucoup plus aptes à répondre aux besoins de la population et à assurer la protection des civils ainsi que la sécurité du personnel onusien. À ma demande, la Force désormais s'entraîne régulièrement, y compris en utilisant des munitions réelles, afin de mieux se préparer à toute éventualité. La flexibilité opérationnelle de l'ONUCI sera en outre accrue avec le déploiement de la Force de réaction rapide composée de 650 agents, force qui sera opérationnelle en mai 2015.

En ce qui concerne les perspectives, la Côte d'Ivoire, comme le Conseil le sait, s'engage dans une année électorale. La création d'un environnement propice pour des élections libres, démocratiques et équitables est assujettie aux avancées qui doivent être faites dans le domaine des réformes électorales, le domaine du maintien du dialogue politique, le domaine du DDR, le domaine de la réforme du secteur de sécurité et le domaine de la justice. La Côte d'Ivoire a encore besoin d'être soutenue pour consolider les acquis obtenus jusque-là et pour mener à son terme l'important processus dans lequel elle est aujourd'hui engagée. Pour ce faire, le soutien continu du Conseil de sécurité, des États Membres, des partenaires internationaux et régionaux, demeure essentiel.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Mindaoudou pour son exposé.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire.

Le 29 octobre 2014, en ma qualité de Président du Comité des sanctions 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, j'ai tenu le Conseil de sécurité informé des activités menées par le Comité (voir S/PV.7292).

Les membres du Conseil se souviendront qu'à cette occasion j'avais promis de faire un autre exposé à mon retour de Côte d'Ivoire où je me suis rendu du 2 au 7 novembre 2014. Au cours de cette visite, j'ai expliqué à tous mes interlocuteurs que l'objet de ma visite était de souligner l'importance de mettre pleinement en œuvre les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de collecter des informations directes sur la situation en Côte d'Ivoire et de faciliter un dialogue soutenu entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Comité. Tant le Président Ouattara que les ministres que j'ai rencontrés ont souligné que le seul fait que le Président du Comité des sanctions du Conseil de sécurité effectuait une visite était un signe encourageant qui renforçait la collaboration et le dialogue entre le Conseil et la Côte d'Ivoire.

Les autorités que j'ai rencontrées ont été réceptives et se sont engagées dans un dialogue sérieux.

Par exemple, le Ministre de la défense a donné des explications détaillées sur les besoins de l'ensemble des forces armées. Il m'a expliqué que beaucoup de ces besoins en matière de sécurité étaient liés à la préparation des élections nationales prévues pour cette année. Il a aussi parlé de ses priorités et des raisons qui l'ont amené à demander des autorisations pertinentes au Comité. Comme je m'y attendais, le Président et ses ministres ont exprimé leur intérêt à ce que les sanctions soient pleinement levées, ce à quoi j'ai répondu que cette visite devait être l'occasion d'évaluer le degré de mise en œuvre par les autorités ivoiriennes des résolutions pertinentes et les difficultés qu'elles rencontraient pour ce faire. J'ai insisté sur le fait que les mesures en vigueur actuellement étaient soigneusement calibrées pour appuyer les efforts déployés par la Côte d'Ivoire en vue d'instaurer la paix et de réaliser le développement après le conflit.

C'est ce que montrait l'examen de l'évolution notable du régime de sanctions au cours de l'année écoulée, avec la levée de l'embargo sur le commerce des diamants, et la levée partielle de l'embargo sur les armes. J'ai expliqué que les nouvelles modifications apportées au régime de sanctions seraient décidées en fonction des progrès enregistrés sur les quatre piliers : désarmement, démobilisation et réintégration, réforme du secteur de la sécurité, réconciliation nationale, et lutte contre l'impunité. En général, j'ai eu l'impression que des progrès considérables avaient été accomplis, mais qu'il fallait faire plus pour que la Côte d'Ivoire honore pleinement ses obligations en vertu des résolutions

pertinentes, en particulier dans l'optique des élections prévues en octobre prochain.

En particulier, j'ai mis l'accent sur les progrès limités en matière de réinsertion des ex-combattants et sur la nécessité de créer des forces de sécurité non exclusives et responsables pour garantir la stabilité du pays. C'est pourquoi, en prévision des élections, la Côte d'Ivoire devra pouvoir compter sur des forces de police et de gendarmerie bien formées et équipées afin de garantir le bon déroulement du processus démocratique dans un climat pacifique.

Dans ce contexte, j'ai remarqué que quelques ministres ne sont pas complètement au fait des changements introduits par la résolution 2153 (2014) en ce qui concerne la procédure à suivre pour présenter au Comité une demande de matériel pour les forces de police et de gendarmerie. Dans le cadre de mes rencontres avec plusieurs ministres, j'ai expliqué en détail les procédures à suivre pour les notifications et les demandes de dérogation à l'embargo sur les armes. Je leur ai promis, en collaboration avec le Secrétariat, de les aider à préparer et à présenter ces communications au Comité.

En ce qui concerne la levée de l'embargo sur la vente de diamants bruts, il s'est avéré extrêmement important que je puisse rencontrer non seulement le Vice-Ministre de l'industrie et des mines, mais également les communautés locales qui participent à l'exploitation de cette ressource naturelle. Durant la visite que j'ai effectuée dans les zones de Séguéla et Tortiya, j'ai pu me rendre compte de l'importance que revêt la levée de l'embargo pour les communautés locales dans leur ensemble. J'ai déploré le fait que les exportations de diamants n'ont pas encore repris, mais je comprends qu'il faudra du temps pour rétablir la capacité nationale à garantir la traçabilité des ventes de cette importante ressource. Je suis certain que la deuxième mission du Processus de Kimberley, qui doit commencer en mars prochain, vérifiera que des progrès suffisants ont été accomplis pour permettre au pays et aux communautés locales de tirer les bénéfices du commerce licite de cette ressource naturelle.

J'ai réaffirmé aux autorités locales qu'il importe qu'elles coopèrent avec le Groupe d'experts. J'ai mis en exergue son indépendance et souligné la nécessité de répondre à ses demandes d'informations et d'antécédents. J'ai indiqué qu'un moyen dont disposait le Gouvernement pour faire connaître ses opinions était justement de répondre à ces demandes.

Autrement, le Gouvernement fermait une importante voie de communication avec le Comité de sanctions. Les autorités ont promis de coopérer davantage. J'en ai profité pour fournir au Vice-Ministre des affaires une liste complète des communications émises par le Groupe d'experts sur lesquelles la réponse est toujours attendue. Le 5 décembre 2014, j'ai pu informer le Comité concernant ma visite en Côte d'Ivoire.

Enfin, je saisis cette occasion pour remercier l'ONUCI, le Groupe d'experts et la Mission permanente de la Côte d'Ivoire auprès de l'ONU de leur concours durant ma visite. Je remercie également la délégation française et le Secrétariat de leur aide et de leur appui à cette importante initiative que j'ai entreprise au nom du Comité.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : Monsieur le Président, étant donné que je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, j'ai plaisir à vous adresser les sincères félicitations de ma délégation pour l'accession de votre pays, le Chili, à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier 2015.

Ma délégation prend note de l'excellent rapport du Secrétaire général (S/2014/892), en date du 12 décembre 2014, et remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général en Côte d'Ivoire, S. E. M^{me} Aïchatou Mindaoudou, pour sa présentation de la situation en Côte d'Ivoire. Monsieur le Président, je voudrais vous remercier de la visite de travail que vous avez effectuée en Côte d'Ivoire au mois de novembre 2014 en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire, au cours de laquelle vous avez pu constater de première main les progrès exceptionnels qui sont réalisés dans tous les secteurs d'activité dans le pays. Du reste, la Représentante spéciale confirme bien dans sa présentation les avancées remarquables dans tous les domaines, que les efforts entrepris par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire, sous l'autorité compétente du Président Alassane Ouattara, ont permis d'atteindre.

Pour ma part, je me limiterai à faire quelques remarques sur certains points saillants.

Tout d'abord, en ce qui concerne la prochaine élection présidentielle, qui est prévue en octobre 2015, le Président Alassane Ouattara et son gouvernement sont engagés à travailler pour que cette élection soient transparente, inclusive et apaisée, en vue du renforcement de la paix, de la stabilité et de la démocratie dans notre pays. Le dialogue politique entre le Gouvernement et l'opposition, facilité notamment par la Représentante spéciale du Secrétaire général, a repris, comme elle a dit. À cet égard, il convient de noter avec satisfaction la mise en place d'une nouvelle commission électorale indépendante, qui est consensuelle et où siègent des représentants de l'opposition et de la société civile.

En même temps, il est donné d'observer en ce moment d'intenses activités au niveau de toutes les formations politiques du pays dans la perspective des prochaines élections d'octobre 2015. Tout cela témoigne de l'ancrage irréversible de la classe politique ivoirienne dans la culture démocratique.

Au plan de la justice, le Président Alassane Ouattara est déterminé à bâtir une société d'équité, fondée sur une justice impartiale et accessible à tous. Il a indiqué récemment qu'après une période difficile au sortir de la crise postélectorale, qui nous a conduits parfois à avoir recours à la justice internationale, notre système judiciaire est maintenant sur les rails, grâce aux réformes engagées par le Gouvernement et à l'amélioration des conditions de travail des magistrats. Aujourd'hui, notre pays est capable de garantir à tous une justice équitable et de respecter les exigences de la justice internationale en matière de procédures judiciaires et de jugements. Les procès en cours des affaires liées à la crise postélectorale permettront, une fois la justice rendue pour tous les concernés, y compris les personnes incriminées par la Commission nationale d'enquête, de clore définitivement ce chapitre douloureux de notre histoire et de consolider la réconciliation nationale.

S'agissant justement de la réconciliation nationale, la Commission Dialogue, vérité et réconciliation, après avoir abattu un travail remarquable, a conclu ses travaux après trois années d'activité. Son président, l'ancien Premier Ministre, Charles Konan Banny, a remis le rapport final de la Commission au Président de la République le 15 décembre 2014, au cours d'une cérémonie solennelle. Il convient de rappeler que le mandat de la Commission était d'œuvrer en toute indépendance à reconstruire la cohésion sociale entre toutes les communautés vivant en Côte d'Ivoire, notamment par le biais de la justice transitionnelle. Le

rapport de la Commission, qui rend compte du chemin parcouru par le processus de réconciliation, s'articule en quatre parties : premièrement, la phase préparatoire; deuxièmement, la recherche des causes profonde de la crise; troisièmement, les prises de déposition, les enquêtes et les audiences; et quatrièmement, les recommandations et les réparations.

Ainsi, les auditions conduites par la Commission ont permis de recueillir les dépositions de 72 483 personnes, dont 28 064 femmes et 757 enfants. Les témoignages respectifs des intéressés ont révélé ce qui s'est passé et ont permis d'identifier ceux qui ont subi des préjudices durant les crises. Ces auditions ont également fourni la base d'une typologie des violations et des dommages subis, ainsi que des violations commises et leur nature légale et juridique. Sur la base des témoignages recueillis, la Commission a fait des recommandations en vue de réparations.

Le Président Alassane Ouattara a pris acte du rapport de la Commission et a demandé au Gouvernement de l'examiner en vue de mettre en œuvre les recommandations jugées pertinentes pour parachever le processus. Mais d'ores et déjà, il a annoncé qu'un fonds pour l'indemnisation des victimes sera mis en place dès 2015, avec une constitution initiale de la part de l'État de Côte d'Ivoire à hauteur de 10 milliards de francs CFA, soit 20 millions de dollars. Il est demandé à tous nos partenaires internationaux d'accompagner nos efforts en y apportant leur contribution.

Au plan de la sécurité, la situation continue de s'améliorer de façon satisfaisante, et la ville d'Abidjan se situe aujourd'hui au même indice sécuritaire que les villes de New York et Genève. Cependant, nous demeurons conscients que des efforts importants doivent être encore consentis pour atteindre une situation pleinement satisfaisante. Et c'est là tout l'enjeu de la réforme des services de sécurité actuellement en cours, comme l'a indiqué la Représentante spéciale.

À cet égard, je signale que la Mission permanente a transmis aux membres du Conseil de sécurité, par le truchement du Président du Comité 1572, un dossier complet et exhaustif de la réforme du secteur de la sécurité conduite par le Gouvernement ivoirien. Ce dossier détaille la doctrine ivoirienne de la réforme du secteur de la sécurité qui vise à moderniser l'outil de défense, renforcer les capacités opérationnelles des forces de sécurité et assurer le renforcement régulier des capacités par la formation. Cette doctrine s'articule autour des six piliers suivants : la sécurité nationale;

la reconstruction post-crise; l'état de droit et les relations internationales; le contrôle démocratique; la gouvernance économique; et la dimension humaine. Elle se décline selon 108 décisions opérationnelles, et sa mise en œuvre s'étale sur un chronogramme en quatre segments, à savoir l'urgent, le court terme, le moyen terme et le long terme.

Le Conseil des ministres a adopté le 11 décembre 2014 le projet de loi portant organisation de la défense et des forces armées de la Côte d'Ivoire. Ce texte, qui vient abroger l'ancienne loi de 1961, a été élaboré dans le cadre de la nouvelle armée ivoirienne dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité. Ce projet de loi sera présenté au Parlement dans les meilleurs délais pour examen, afin de moderniser les forces armées de la Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne le processus de désarmement, démobilisation et réinsertion, comme on l'a déjà signalé, l'état d'avancement est satisfaisant. L'on peut noter que plus de 46 000 ex-combattants, soit 62 % de l'effectif recensé, ont été insérés dans le tissu économique et social.

S'agissant du secteur diamantifère, et suite à l'adoption de la résolution 2153 (2014), qui lève l'embargo sur les diamants produits en Côte d'Ivoire, le Gouvernement a élaboré une stratégie post-embargo dans le cadre de la mise en œuvre du Processus de Kimberley. Cette stratégie, qui vise à compléter la mise en place de son système de traçabilité par la chaîne d'exportation, s'articule autour des quatre volets suivants : renforcement du cadre de gouvernance; renforcement des capacités d'évaluation; mise en œuvre du développement d'actions de lutte contre la fraude; et établissement de bureaux d'achat légalement constitués.

La résolution 2153 (2014) en son paragraphe 14 prévoyait une mission d'évaluation pour fin janvier 2015. Cependant, et après concertation avec le Président du Groupe de travail sur le suivi du Processus de Kimberley, il a été convenu que la visite d'évaluation se déroulera dans la période allant du 10 au 20 mars 2015, comme vous l'avez signalé, Monsieur le Président. Cette période a été proposée afin de permettre de tester l'ensemble du dispositif, notamment l'exportation. Tous ces éléments sont contenus dans une correspondance du Ministre ivoirien de l'industrie et des mines transmise à tous les membres du Conseil, par le truchement du Président du Comité 1572.

En tout état de cause, la Côte d'Ivoire demeure engagée depuis 2012 dans le processus de mise en place d'une filière diamantifère transparente et respectueuse des standards minimums du Processus de Kimberley, et ce, dans le cadre d'un dialogue ouvert et franc avec le Comité 1572 et son groupe d'experts. Nous travaillons donc ensemble pour garantir que la mission d'évaluation du Processus de Kimberley puisse satisfaire pleinement l'esprit de la résolution 2153 (2014), que nous considérons être celui d'évaluer l'intégralité de la chaîne de valeur du diamant en Côte d'Ivoire.

En ce qui concerne la relance économique, le taux de croissance économique attendu pour fin 2014 est de l'ordre de 9%, confirmant le dynamisme retrouvé de l'économie ivoirienne. Le Président Alassane Ouattara entend faire bénéficier tous les Ivoiriens des fruits de cette croissance qu'il veut inclusive. C'est pourquoi, dès 2015, l'action du Gouvernement se concentrera sur les secteurs sociaux et le renforcement de la stabilité, notamment par la mise en œuvre de la couverture maladie universelle; la poursuite de la mise en œuvre des plateaux techniques des hôpitaux et la construction de nouvelles formations sanitaires; la mise en œuvre du programme « École pour tous »; l'accélération du programme de décentralisation des universités; la création d'emplois et la réduction du chômage des jeunes; la livraison de logements sociaux; la lutte contre la pauvreté et la cherté de la vie; le soutien aux activités économiques et commerciales des femmes et la promotion du genre; l'indemnisation des victimes de la crise postélectorale; l'approfondissement du processus de réconciliation nationale et de la cohésion sociale; et la poursuite du dialogue avec l'opposition.

Au plan régional, concernant l'épidémie d'Ebola, grâce aux mesures drastiques prises par le Gouvernement, aussi bien aux frontières qu'à l'intérieur du pays, aucun cas d'Ebola n'est survenu en Côte d'Ivoire. Cependant, la Côte d'Ivoire a manifesté sa solidarité à l'égard des pays voisins touchés, en octroyant un montant d'1 million de dollars au Fonds de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour la réponse à l'Ebola. De plus, la Côte d'Ivoire a déployé du personnel médical dans les pays voisins touchés, à la demande de l'Union africaine et de l'Organisation ouest-africaine de la santé.

En conclusion, et compte tenu des avancées notables constatées dans tous les secteurs d'activité du pays, on peut affirmer, à la suite du Président Alassane Ouattara, que l'année qui vient de s'écouler a été marquée par le début de la transformation et de la modernisation de la Côte d'Ivoire. La construction du pont Henri Konan Bédié sur la lagune Ebrié à Abidjan, qui a été inauguré le 16 décembre 2014, symbolise à maints égards le dynamisme retrouvé de l'économie ivoirienne. Le Président Alassane Ouattara et son gouvernement restent engagés à tout mettre en œuvre afin de poursuivre cette trajectoire positive, en vue de consolider les acquis et d'asseoir une stabilité durable en Côte d'Ivoire.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 45.